

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:
A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 18 JUIN 1886

GOBLET-TARTUFE.

Le ministre Goblet vient de prononcer à Saumur, où l'on inaugurerait le buste du conventionnel La Révellière-Lepeaux, un discours dans lequel se dessine très-visible le caractère faux et hypocrite du cabinet d'opportunistes qui préside à la direction des insinuations républicaines. Dans ce discours, M. Goblet a traité les grandes questions du jour: la religion des princes. Ce qui concerne les princes, l'aimable M. de Freycinet a constaté que la République n'avait pas besoin, pour se défendre, de recourir aux moyens extrêmes. Le ministre venait de raconter comment La Révellière-Lepeaux vota la mort de Louis XVI, et il s'est félicité de ce que le régime n'exigeait pas qu'on guillotinat les princes et leurs amis. La bienveillance de M. Goblet pour les princes n'est égalée que par son profond respect pour la religion.

« Non seulement, en attaquant les cultes, l'Etat excéderait son droit et commettait un véritable attentat contre la plus précieuse des libertés, la liberté de conscience, mais il s'exposerait à une entreprise moins légitime et plus funeste que de chercher à détruire le sentiment religieux qui élève les âmes et rend parfois les devoirs plus faciles. »

Il paraît que la suppression des traités ecclésiastiques, la laïcisation des communes, l'enlèvement brutal des crucifix, le crochetage des cloches, l'expulsion des religieux, les violations de domicile comme à Beau-Villain, il paraît que tous ces actes ont pour point de départ les attaques contre les cultes, les commettant, le gouvernement M. Goblet fait partie n'a jamais songé à braver le sentiment religieux.

M. Gambetta, marchandant aux exaltés

de son parti la clientèle catholique, parlait en fils d'épiciers.
Le discours du ministre Goblet est du Tartufe tout pur.

LES EFFETS DE LA LOI D'EXPULSION

Le vote de la loi d'expulsion a réveillé l'ardeur des partis antirépublicains. Le 14 juin, la Chambre proscrivait les Princes. Dès le lendemain, chaque parti s'affirmait résolument devant le pays. Les républicains avaient-ils prévu cette conséquence naturelle, nécessaire de leur attentat? Royalistes, nous crions: Vive le Roi! Les plus modérés n'hésitent pas à reconnaître que la question doit être posée désormais sur le terrain monarchique: c'est ainsi que le *Soleil* a publié un article, sous ce titre significatif: « LE ROI DE FRANCE. » Et en province, à peine le vote était-il connu, que toute la presse royaliste saluait roi, — roi sacré par la République — Monsieur le Comte de Paris:

« Ce n'est plus le Comte de Paris, c'est Philippe VII!
Il quitte le sol français; quand il y rentrera, ce sera au son des cloches et des salves d'artillerie; ce sera au milieu des hymnes de délivrance entonnés par tout un peuple.
Vive Philippe VII! Ces trois mots étaient écrits hier dans tous les cœurs; ils viennent se placer aujourd'hui tout naturellement sous notre plume; ils seront demain sur toutes les lèvres. »

Tels sont les effets de la loi d'expulsion. Désormais, plus de réserves, plus de scrupules constitutionnels: la Royauté se dresse devant la République, dit la *Gazette de France*. Les républicains ont mis fin aux réticences qui enlevaient à la situation monarchique une partie de sa force. En proclamant le Roi, en présentant à la France la Monarchie comme le gouvernement de demain, ils nous ont tracé notre devoir: agir en roya-

listes, préparer les voies à la Restauration, hâter le retour triomphal de Philippe VII.

Voici la réponse de M^r Desprez, archevêque de Toulouse, à la lettre impertinente de M. Goblet que nous avons publiée:

Toulouse, 12 juin 1886.

Monsieur le ministre,
Votre lettre du 9 juin courant, relative au Congrès eucharistique qui doit se réunir prochainement à Toulouse, m'a causé une vive surprise, et j'ai hâte de vous faire observer que les réunions dont vous vous préoccupez dans l'intérêt de la loi de germinal, n'ont rien de commun avec les assemblées conciliaires, synodales ou simplement délibérantes pour lesquelles l'article 4 de nos lois organiques exige l'autorisation expresse du gouvernement.

Si le Congrès eucharistique avait été qualifié de concile, comme le suppose votre dépêche, ce serait une erreur; mais je n'ai pu jusqu'ici en découvrir la trace dans aucun des documents que j'ai publiés ou fait publier sur cette question. Du reste, il ne m'en coûterait pas de la reconnaître, puisque je veux moi-même la réfuter.

Notre Congrès eucharistique n'est pas un concile national. Pour réunir en concile tous les évêques de France, j'aurais eu besoin d'une autorisation papale, que je n'ai ni sollicitée, ni obtenue.

Notre Congrès eucharistique n'est pas un concile métropolitain. On n'invite à ce dernier que les évêques de la province, et j'ai prié bien d'autres prélats que mes suffragants d'apporter l'éclat de leur présence et de leur parole à nos fêtes eucharistiques, qui sont, comme l'indique ce qualificatif, des fêtes exclusivement religieuses. Du reste, Portalis semble avoir prévu l'objection quand il dit: « Les évêques sont partout juges de la foi, mais il ne faudrait pas conclure de là qu'il y a un concile partout où il y a une assemblée d'évêques. »

Le Congrès qui va s'ouvrir à Toulouse n'est pas davantage un synode diocésain. Le synode a un tout autre but; et l'on n'y

convoque que le clergé du diocèse. Or, dans la circulaire par laquelle j'annonçai en 1884 l'ouverture du Congrès, et dont une lettre ci-incluse de mon vicaire général n'a fait que rappeler les conseils, ce n'est pas seulement aux prêtres, mais aux fidèles que je me suis adressé, en vue de stimuler le zèle des uns et la piété des autres.

Cette observation me paraît suffire pour montrer que le Congrès n'est pas une réunion synodale et que dans la pensée de ses initiateurs, dont la plupart sont des laïques, les simples laïques peuvent et doivent y prendre part.

Je reconnais qu'un des programmes ci-inclus vise quelques réunions exclusivement sacerdotales; mais ces réunions elles-mêmes échappent aux prévisions de l'article de loi dont vous voulez bien me rappeler le dispositif. Des prêtres qui n'ont reçu aucune convocation officielle, aucun mandat législatif, et qui pendant quatre ou cinq jours se réunissent pour étudier en commun ne forment pas une assemblée délibérante, et il n'est que trop juste de leur appliquer cet autre mot de Portalis commentant la loi de germinal: « Des évêques particuliers qui se donnent un rendez-vous commun pour conférer ou écrire sur une matière, ne font point un corps d'évêques. »

En terminant, Monsieur le ministre, je crois devoir ajouter, contrairement aux affirmations de votre dépêche, que le Congrès eucharistique ne diffère pas de ceux qui se sont déjà réunis à Avignon et à Lille. C'est le même esprit qui l'anime. C'est le même comité, dont le siège est à Lille, qui l'organise. C'est le même bien, à la fois religieux et patriotique, qu'il poursuit, en travaillant à faire reconnaître les droits souverains et imprescriptibles du Dieu fait homme qui réside sur nos autels, et qui tient en main la solution des problèmes sociaux et économiques dont les peuples et leurs chefs ont aujourd'hui à se préoccuper.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

† FLORIAN, CARDINAL DESPREZ,
Archevêque de Toulouse.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES ENFANTS TROUVÉS DE PARIS

Par Ch. DESLYS
DEUXIÈME PARTIE
Club des Abandonnés

Khon, resté seul avec Fernande, se sentait seul. Elle est entendue, n'est-ce pas? lui dit-il, en premier candidat... Un bon ouvrier, mais pas une goutte de sang des veines... Passons au n° 2... qui se réglera de même aujourd'hui...
Léonard Bazin? murmura-t-elle.
« Vous nous en occuperons demain, s'il y a lieu. Ce qui me semblerait invraisemblable. En effet, vous connaissez ses parents, sa famille ne répondit que par un signe affirmatif.
Cependant, si-il comme se parlant à lui-même, je me rappelle certaines observations, cer-

tains détails étranges... Mais j'ai besoin d'y réfléchir, j'y réfléchirai. Éclaircissons pour le quart d'heure l'hypothèse Alphonse, dit Louveteau.

— Un mauvais sujet, m'avez-vous dit?
— Pis que cela!... Des instincts vicieux, sinon criminels... Il glisse sur la pente fatale, et nous nous efforçons vainement de le ramener au bien... J'ai ma police... Elle m'a fait savoir l'affiliation de ce Louveteau — c'est bien le nom qu'il mérite, — à une bande de ses pareils... Des rôdeurs de barrières, des vagabonds, des larrons, susceptibles d'aller jusqu'au meurtre pour l'assouvissement de leurs appétits... Leur principal repaire est au fond d'une carrière abandonnée des Buttes-Chaumont. Ils s'y réunissent ce soir et comptaient sur notre indigne sociétaire... Je l'ai mandé, confessé, lui disant moi-même tout ce que je savais de sa conduite... Il m'avait promis de s'amender et de venir ici... Nous ne l'avons pas vu, c'est donc qu'il est là-bas... J'avais résolu de l'y rejoindre afin de l'en arracher... Un dernier effort!

— Vous m'y associez? questionna Fernande.
— Si vous en avez le courage, répondit-il. Cette expédition nocturne ne sera peut-être pas sans danger; mais je me souviens du combat de la Sierra, je connais la bravoure de Fernand... Il sait se servir d'un revolver... Armez-vous de celui-ci... je prends celui-là... Ce sera suffisant pour nous défendre, ou du moins nous faire respecter au

besoin... Ces vauriens-là sont lâches... Nous verrons à l'œuvre celui qui vous intéresse. Nous l'interrogerons séance tenante, et, dès ce soir, son origine ne sera plus un mystère. Vous serez de retour auprès de la duchesse avant minuit, je le promets... partons-nous?

— Partons!... répondit-elle intrépidement. Ils descendirent. Le fiacre était en bas.
M. Justin, après avoir fait monter Fernande, y prit place à son tour, en donnant cet ordre au cocher:

— Place de l'Église, à Romainville... Vous nous attendrez... Allons grand train!

Les chevaux ne tardèrent pas à s'engager dans cette large rue de Pucelle, presque sans maisons, et qui monte vers la hauteur de Belleville, à travers les ressants éventrés des Buttes-Chaumont, complètement déserte à cette heure.

C'était par une nuit transparente, au clair de la lune. Ça et là, quelques masses silencieuses, la silhouette d'un four à plâtre, la haute cheminée d'une usine embryonnaire, des pics et des crêtes bizarres se dessinaient en noir sur l'azur profond du ciel étoilé.

Gustave, ravi de se trouver en tiers dans l'aventure, prêtait une oreille attentive aux explications que croyait devoir lui fournir son vénéré président.

— Ton ami Jean-Baptiste est averti... C'est lui qui m'a prévenu du conciliabule auquel nous

allons assister, invisibles et muets tous les trois... L'une des issues de la carrière — elles sont nombreuses — communique au fond d'un hangar de l'enclos cultivé par son patron. Tu n'ignores pas qu'il s'agit de sauver de la prison, de l'échafaud peut-être, un des vôtres... Alphonse...

— Connu! fit Gustave, connu le Louveteau! Nous datons du même temps, du même jour... Mais vous aurez du mal à le repêcher, ce client-là. Fichez pratique!

On arrivait sur le plateau. Après la partie haute de la Grande-Rue de Belleville, l'avenue sablonneuse qui mène à Romainville et que bordent des guinguettes, le village de l'Avenir, incohérent comme la musique du même nom, quelques derniers bouquets de bois. Plus loin, un kilomètre de campagne. Tout s'était éteint, tout dormait déjà lorsque les chevaux s'arrêtèrent enfin sur la place de l'Église.

— Guide-nous! commanda le président au sociétaire, qui s'empressa d'obéir.

On s'engagea dans une ruelle redescendant vers Pantin. Après avoir longé le mur d'un enclos, on atteignit une maison basse, une maison de paysan. L'une des fenêtres restait faiblement éclairée. M. Justin toqua de l'ongle contre la vitre. La lumière disparut aussitôt. C'était celle d'une lanterne qu'on retrouva quelques pas plus loin, dans l'entre-bâillement de la porte charretière ouverte par un

L'Univers a reçu du comité du Congrès des Œuvres eucharistiques la dépêche suivante :

Toulouse, le 15 juin.

« Pour répondre à certains bruits répandus dans le public, annoncez que rien n'est changé ni dans la date, ni dans le programme du Congrès des Œuvres eucharistiques de Toulouse. »

« La confusion qui a été faite ne pouvait que disparaître après la réponse adressée au ministre des cultes par S. Em. le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse. »

« Le Congrès s'ouvrira donc à la cathédrale de Toulouse le dimanche 20 juin, et le pèlerinage de clôture aura lieu à Lourdes le 25. »

UN COMBLE

Un ecclésiastique de Blaye a été traduit devant le tribunal de cette ville pour avoir blessé légèrement, en se défendant contre lui, un ivrogne, un repris de justice qui le harcelait dans la rue. L'ivrogne a été condamné à cinq francs d'amende; l'ecclésiastique à cinquante et à deux cents francs de dommages-intérêts.

Parmi les considérants qui motivent ce jugement étrange, le tribunal établit que les prêtres ne sont pas des fonctionnaires publics et il dit :

« Attendu qu'une jurisprudence constante leur refuse ce caractère; attendu que le principe qu'elle consacre s'impose surtout à l'heure où la séparation des pouvoirs spirituel et temporel s'accroît journellement, etc., etc... »

Le Temps s'indigne de cette manière de rendre la justice et blâme ce jugement qui d'ailleurs a été réformé par la Cour d'appel.

Faut-il que la magistrature épurée soit tombée bas pour exciter l'indignation même du Temps !

ENCORE UN DE CASÉ

De concert avec M. de la Porte, son sous-secrétaire d'Etat, M. le ministre de la marine vient de nommer au poste de secrétaire général de la direction de l'intérieur de la Guadeloupe, M. Bergès, rédacteur en chef du Progrès du Nord, journal opportuniste.

Ce nouveau fonctionnaire a déjà émargé au budget, et sous la Commune, M. Raoul Rigault, de sinistre mémoire, l'honora de sa confiance et de ses faveurs.

Il fut, en effet, condamné en 1872, par le conseil de guerre de Saint-Germain-en-Laye, à la déportation dans une enceinte fortifiée, pour, dit un extrait du casier judiciaire du tribunal de Nontron, « attentat dans le but de détruire ou changer le gouvernement, s'être immiscé sans titre dans les fonctions publiques de sous-chef de personnel à la préfecture de police. »

jeune rustaud qui bâillait lui-même à se démantibuler les mâchoires.

Telle fut du moins l'expression de Gustave, qui disait en même temps :

— Bonsoir, Jean-Baptiste.

— Bah !... toi aussi !...

— Chut !... fit M. Justin, nous sommes pressés. Allons tout de suite au souterrain.

On se mit en route deux à deux, par la grande allée du jardin, ou plutôt du marais. Philibert Khun donnait le bras à Fernande. Le jeune Lafraiese et son camarade marchaient devant, ce dernier portant à ras de terre son falot.

Cette clarté, celle de la lune et des étoiles, permettaient de distinguer, aux deux côtés du chemin, de longs carrés de légumes, les plants de salades et de choux, la fosse aux asperges, une pépinière, des rosiers par-ci, par-là, des arbres fruitiers, la silhouette des puits; au nord, la baie de clôture; au midi, la muraille garnie d'espaliers, sa crête hérissée de tessons de bouteilles parmi lesquels un rayon plus vif allumait, comme aussi sur la rotondité des cloches à melons, des miroitements, des escarboucles.

Deux gros chiens de garde avaient d'abord aboyé; mais, sur l'admonestation du représentant de leur maître, ils s'étaient tus, ils s'éloignaient.

On arriva tout au fond, dans un hangar adossé à la paroi rocheuse, et qui s'y prolongeait en forme

Chronique générale.

L'EXPULSION DES PRINCES

La commission relative au projet d'expulsion des Princes a tenu hier une double séance au Sénat.

Après avoir entendu MM. de Freycinet et Demôle, elle a maintenu sa précédente opinion sur l'inopportunité du projet.

M. Bozérian a retiré son contre-projet.

M. Marcel Barthe expose lui-même son contre-projet.

La commission a repoussé le contre-projet de M. Marcel Barthe. Elle paraît décidée à repousser toute espèce de contre-projet.

M. Bérenger a été élu rapporteur par 4 voix contre 2 à M. de Pressensé et 3 bulletins blancs.

M. Bérenger avait combattu le contre-projet Bozérian au sein de la commission.

M. Bérenger donnera demain samedi lecture de son rapport à la commission.

LE PROJET DE LOI SUR L'ARMÉE

On a distribué hier le projet tout entier du général Boulanger, exposé des motifs et texte de loi sur la réforme militaire.

Monsieur le Comte de Paris est décidé à ne pas quitter Eu pendant cette semaine.

Contrairement aux informations de plusieurs journaux, assure le Figaro, il ne reviendra plus à son hôtel rue de Varennes et partira directement de son château pour l'Angleterre, aussitôt la promulgation des lois d'exil.

M^{re} le duc de Nemours et M^{re} le duc d'Angoulême sont revenus avant-hier soir d'Eu, où ils s'étaient rendus lundi dernier.

La famille royale de Portugal, au lieu de passer l'été à Cintra, restera au palais d'Alameda, pour se rendre ensuite à Cascaes, pendant la saison des bains.

LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Bragance ont décidé de faire une excursion dans les provinces du Nord, où Monsieur le Comte de Paris les rejoindra en octobre.

Encore un républicain pourvu de bons appointements ! La Petite France annonce que M. Constans, ancien ministre de l'intérieur, est nommé ministre plénipotentiaire à Pékin.

M. Constans, accompagné du personnel de la légation et de sa famille, quittera Paris le 18 juillet pour se rendre à son poste.

UNE NOUVELLE FERMETURE D'ÉGLISE

Le 31 mai 1885, dit le Monde, un décret de M. Goblet enlevait au culte catholique le temple dédié à sainte Geneviève. Le 31 août prochain, une autre église non moins fameuse sera fermée: c'est la basilique du Mont-Saint-Michel. Ainsi l'a décidé M. Goblet.

Comme nos lecteurs le voient, la guerre déclarée par le ministre des cultes au christianisme ne relâche rien de ses rigueurs. Pour punir la Basse-Normandie de ses votes, les autorités républicaines mettent en interdit le plus illustre et le plus visité de ses sanctuaires. Voilà longtemps déjà que certaines influences bien connues sollicitaient cette mesure; le respect que nous devons à nos lecteurs et que nous devons à nous-mêmes ne nous permet pas, malheureusement, d'insister sur les inavouables intrigues qui, depuis plusieurs années, s'acharnaient contre les missionnaires. Des hommes d'Etat auraient refusé de se faire les instruments de ces viles rancunes. Mais, chez les sectaires qui nous gouvernent, la haine du catholicisme étouffe tous les scrupules.

Le 4 octobre dernier, les électeurs de la Manche remplacèrent les députés républicains par des députés royalistes: les ennemis des Pères recommandèrent immédiatement au ministre compétent la sécularisation de la basilique montoise comme une revanche du scrutin. Le fanatisme de M. Goblet s'accommoda facilement de cette lâche vengeance; le marché fut accepté et la fermeture de l'église fixée au 31 août 1886.

La République va donc proscrire le culte d'un temple ouvert depuis plus de onze siècles aux hommages des catholiques français. Aucun sanctuaire dans notre pays ne s'honore des mêmes souvenirs et n'offre le même caractère patriotique. Saint-Michel est pour la France ce qu'est saint Jacques pour l'Espagne: un patron national. L'un et l'autre ont exercé sur les destinées de la patrie qui les vénère une influence dont toutes les pages de l'histoire portent la trace.

M. LE GÉNÉRAL BOULANGER ET M^{re} LE DUC D'AUMALE

Nous lisons dans une lettre adressée de Paris, le 13 juin, au Journal de Bruxelles :

« On a remarqué l'animosité que le général Boulanger a montrée contre les princes, notamment contre le duc d'Aumale. Il n'y a point d'effet sans cause; or, voici la cause de cette animosité :

« Quand le général Boulanger se trouvait sous les ordres du duc d'Aumale, commandant du corps d'armée de Besançon, il le fatiguait de ses obséquiosités :

« — Monseigneur ! Votre Altesse Royale !
« Le général Boulanger lui en donnait gros comme le bras.

« Un jour, le duc d'Aumale lui dit :

« — Mon cher Boulanger, vous m'appellez tout le temps Votre Altesse Royale, Monseigneur. Eh bien ! voulez-vous me faire plaisir ? Appelez-moi tout simplement mon général.

« Le général Boulanger se mordit les lèvres et s'aperçut qu'il ne savait pas faire sa cour.

« Devenu ministre de la guerre, il se fit tout d'abord remettre son dossier : c'est la première chose que fait tout général devenu ministre de la guerre.

« Le duc d'Aumale lui avait donné d'assez bonnes notes, mais il lui avait aussi donné ce signalement : commun.

nous allons trouver notre homme.

Et Gustave, qui, jusqu'alors, avait formé l'arrière-garde et qui passa devant, attiré par le pressentiment d'un nouveau spectacle :

— Une première !... Ne dirait-on pas le paradis de l'Ambigu !... J'entends des voix !... Silence !... Attention !... Voilà le mélo qui commence !...
(A suivre.)

Le CODE MANUEL des Conseillers municipaux ET DES MAIRES

Commentaire pratique de la loi du 5 avril 1884, contenant les solutions des principales questions qui peuvent intéresser les communes, avec formules; 1 volume in-12, par M. AMBROISE RENDU, docteur en Droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, directeur du Bulletin de Jurisprudence et de législation usuelles, est adressé franco contre l'envoi de 2 fr. 50 en timbres-poste à M. Ernest MAZERAU, imprimeur-éditeur, à Tours (Indre-et-Loire).

Cet ouvrage est indispensable non-seulement aux maires, adjoints, conseillers municipaux, et à tous les fonctionnaires qui sont en relations avec les municipalités, mais encore à tous les citoyens qui s'intéressent à l'administration des communes.

« Ce mot commun fit faire la grimace au général Boulanger, qui a eu le naïveté de raconter la chose, dont a beaucoup ri Reichemberg, de la Comédie-Française. Mais il ne l'a pas pardonné au duc d'Aumale. »

UN ROI

Les républicains ne manqueront pas de commenter la folie et la fin tragique du roi de Bavière, de rabâcher l'argument usé : « Quel malheur pour un peuple de trouver ainsi à la merci d'un tyran d'aliénation mentale ! »

A cela, je répondrai d'abord que la République a fourni, elle aussi, son bon contingent de fous furieux et qu'elle n'a rien de mieux, sur ce point, à la Bavière.

En second lieu, je ferai observer que le roi, même tombé en enfance, vaut mieux que quatre cents scélérats qui font de la raison l'usage qu'Ali-Baba faisait, autrefois, de la sienne.

Entre un imbécile et un gredin, le cœur peut balancer, un instant, mais la hésitation dure peu : j'aime mieux l'imbécile, parce que, du moins, on a la ressource de le mettre en tutelle et de substituer, au fait, un pouvoir intelligent, à l'ombre duquel devient plus que le nom et le titre de roi.

Etrange figure que celle du monarque mort dans des circonstances si dramatiques !

Il était prodigieusement érudit; ses livres avaient révélé une intelligence bizarre, un esprit envahi par le mysticisme allemand, mais accessible aux conceptions les plus larges. On découvrait, à travers cette lente, une pensée puissante, une méditation profonde, une organisation supérieure d'instinct et de rêveur.

Artiste ! Le roi l'était jusqu'à la modération, jusqu'au fanatisme, jusqu'à l'aberration.

Wagner l'avait ensorcelé. Pour faire des inspirations musicales du maître allemand un cadre digne d'elles, le souverain n'avait pas hésité à gaspiller des sommes colossales.

Il s'enflammait ainsi pour toutes les productions artistiques et il payait en million le génie ou ce qu'il confondait avec le génie.

Mais ses sujets souffraient-ils de la vaine royauté ? L'Etat ressentait-il le coup des caprices et des singularités du souverain ?

Pas le moins du monde.

Autour du roi, gouvernant pour lui, veillant avec une intelligente sollicitude la nation, des ministres avisés, grandement admirablement formés dans l'art de conduire les hommes, faisaient oublier les errements et la démesure de la couronne et tenaient le peuple bavarois dans l'état prospère où nous le retrouvons encore aujourd'hui.

Même, avec un souverain dont la raison s'était égarée, la Bavière était plus heureuse que notre patrie française.

Il est vrai d'ajouter que la sagesse du peuple contribuait puissamment à l'œuvre des gouvernants, et que le respect du pouvoir était devenu chez nos paisibles voisins l'auxiliaire inséparable de la petite prudence générale.

Et voyez comme la transmission du pouvoir s'opère sans secousses, sans ébranlement populaire, sans perturbation appréciable dans les affaires du pays !

Le régent est accepté par tout le monde et la filiation naturelle du trône a beau subir de profondes modifications, l'institution royale demeure tellement forte que personne ne discute les mesures arrêtées par les ministres et ne songe à greffer le virus de la sur cette Constitution monarchique créée par les siècles et plus solide que les vieilles tours féodales de Munich.

Comparez avec les agitations stériles de l'anarchie perpétuelle, avec la nosologie du changement que la République a déversés sur notre pays.

Et dites si la pire des monarchies ne porte pas encore sur la meilleure des républiques... comme l'entendent les républicains.

LE PROCÈS WATRYN

Rodez, 16 juin, matin.
Hier, les interrogatoires ont occupé l'audience du soir.

Au cours des débats, le président interrogeant l'accusé Granier, laisse

pour une déclaration qui, bien qu'émanant d'un magistrat des nouvelles couches, a plongé pour un moment toute l'assistance dans une sorte de stupeur.

Voici textuellement les paroles du président à l'accusé :

« Je ne vous cherche pas chicane sur le mot de : Vive la Révolution sociale ! inscrit par vous au bas de votre lettre. Si vous êtes partisan de la Révolution sociale, c'est votre droit. »

Ce matin, l'audience s'ouvre à 8 h. 1/2 par l'audition des premiers témoins.

Rodez, 16 juin, midi.

La Cour a siégé de 8 heures et demie à midi.

La séance a été très importante. Par suite des déclarations énergiques des témoins, le secrétaire de la chambre syndicale des mineurs se trouve directement en cause.

Les dépositions de MM. les ingénieurs Laur et Verzat sont accablantes contre le maître de Decazeville.

M. Cayrade est appelé enfin à déposer. Sa venue produit une pénible impression, et sa déposition embarrassée permet à M. Léon Renault de faire ressortir clairement sa responsabilité dans l'issue funeste du drame du 26 janvier.

Rodez, 12 juin, 8 h. 50 matin.

L'audience s'est terminée hier soir par les dépositions de M. le sous-préfet Simon et du commissaire de police Pérot.

M. Léon Renault a suscité une vive émotion en mettant le sous-préfet dans l'impossibilité de répondre à ses questions sur l'attitude prêtée à M. Cayrade après le meurtre de M. Watrin.

M. le commissaire Pérot a nettement élargi que dès les premières heures de la soirée, la mairie, les ingénieurs pouvaient être considérés comme captifs ; c'est encore un détail étonnant pour M. Cayrade qui à ce moment a renvoyé la gendarmerie.

L'audience s'ouvre ce matin à huit heures par la continuation des témoignages.

Rodez, 12 h. 15 m.

La déposition la plus intéressante est celle du délégué ouvrier Carrié qui a accompagné M. Watrin le 26 janvier et qui affirme la modération au milieu de la foule.

Divers membres de la municipalité de Decazeville sont entendus, ainsi que le capitaine de gendarmerie de Villefranche et les médecins légistes qui ont fait l'autopsie.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 juin

Nous venons de supporter quelques réalisations. Le 3 0/0 ancien est à 82.62 et le 4 1/2 0/0 à 82.23.

L'amélioration que nous avons prévue dans les obligations Foncières et Communales à des emprunts 1879, 1880 et 1885 est en train de se réaliser. Il y a encore sur ces titres une hausse importante à la hausse. L'action du Crédit Foncier est à 1,378 fr.

On cote sur la Société Générale 486. Le dernier mensuel a apporté au compte de profits et pertes un contingent plus élevé que les périodes précédentes.

La Société des Dépôts et Comptes Courants a des bénéfices suivies à 603.

L'action de Panama fait 460 et 458. L'attention se porte très vivement sur le rapport tout récemment présenté aux actionnaires de Suez. Ce compte donne lieu à divers rapprochements que nous examinerons prochainement.

Les demandes continuent au siège social sur les actions A B de l'Assurance Financière.

Le Crédit Lyonnais fléchit à 523. La situation de ce établissement préoccupe nécessairement les actionnaires de titres, car elle semble inévitable, et appelle de la seconde moitié du capital, soit une action immédiate.

Les actions de nos Compagnies de chemins de fer continuent à être une bonne tenue. Les obligations sont l'objet d'achats très nom-

breux.

Les obligations sont l'objet d'achats très nom-

breux.

breux.

breux.

En parlant du discours prononcé à l'École de cavalerie par le ministre de la guerre, la *Petite France* ajoute :

« Faisant allusion aux sentiments réactionnaires qu'affectent d'afficher certains officiers, le général Boulanger a affirmé, dans un langage aussi habile qu'élegant et discret, l'intention bien arrêtée du Gouvernement de faire respecter les institutions que le pays s'est librement données. »

« Maints personnages que nous pourrions citer étaient visiblement gênés par ces paroles du ministre. »

Voilà qui est plus facile à dire qu'à prouver. En tous cas, cette réflexion ne dénote pas que la *Petite France* ait l'humeur facile pour calmer les esprits et chercher la conciliation.

Sous ce rapport, le général Boulanger s'est montré beaucoup plus large et surtout plus pratique. On a constaté d'ailleurs que pour tous il avait eu un mot gracieux.

Il a adressé des éloges tout particuliers à M. Rémond, commissaire de police à Saumur, grâce auquel les rapports — autrefois si tendus — entre l'élément civil et l'élément militaire, sont devenus, non-seulement courtois, mais encore des plus sympathiques.

Le principal du collège, M. Rigolage, a, lui aussi, reçu les félicitations de M. le ministre de la guerre pour les innovations qu'il a apportées dans notre établissement communal. L'école professionnelle annexée au collège par M. Rigolage et qui vient d'emporter un diplôme d'honneur à l'exposition industrielle de Bourges, a valu à son créateur un témoignage de haute satisfaction de la part du ministre, qui a assuré M. Rigolage de la bienveillance du gouvernement.

Enfin, on sait que le ministre de la guerre a vivement félicité la musique municipale et son excellent chef, M. Meyer.

Le général Boulanger est évidemment un des agents les plus habiles du ministère actuel.

Le *Petit Journal* — toujours bien informé ! — a dit que le bouquet tricolore offert au ministre de la guerre, à son arrivée en gare de Saumur, avait été présenté par « une petite fille » ; or, tout le monde à Saumur sait que c'est un petit garçon âgé de 4 à 5 ans, Jules Breton, dont le père demeure rue d'Orfard, qui a eu cet honneur.

Le général Boulanger n'aurait pas oublié un tel témoignage de sympathie, et depuis sa rentrée à Paris aurait manifesté l'intention de prendre à sa charge l'éducation de cet enfant.

C'est une bonne fortune pour notre jeune compatriote et nous l'en féliciterons ainsi que le général Boulanger lui-même qui a eu une noble inspiration vraiment digne d'un souverain.

Au conseil des ministres qui a eu lieu hier matin au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. de Freycinet, M. le général Boulanger a rendu compte de son voyage dans l'ouest de la France et notamment de la visite qu'il a faite à l'École de cavalerie de Saumur.

Le *Journal officiel* publie le décret nommant chevalier de la Légion d'Honneur M. Ramotowski, chef d'escadron, instructeur chef à l'École de Saumur.

On sait que cette décoration lui a été remise mardi par le ministre de la guerre.

CONFÉRENCES AGRICOLES

5, Rue du Collège, à Saumur.

ENTRÉE PUBLIQUE ET GRATUITE

Demain samedi, 19 juin, à 3 heures et demie du soir, M. Boucard, délégué départemental, fera une conférence sur la *Vinification*.

A l'issue de la conférence, une démonstration aura lieu au champ d'expériences agricoles.

Ligne de l'État de Paris à Bordeaux

On nous adresse les renseignements suivants sur l'inauguration de la ligne de Paris à Bordeaux, par Château-du-Loir, Saumur, Niort et Saintes.

Cette inauguration aura lieu sous la présidence de M. le ministre des travaux publics, les 4, 5 et 6 juillet prochain.

Le train ministériel partira le 4 de Paris,

à 7 heures du matin, pour arriver à Niort à 6 heures 56 du soir. Ce train s'arrêtera seulement à Chartres, Courtalain, Château-du-Loir, Château-la-Vallière, Noyant, Saumur, Thouars et Parthenay.

Un banquet sera offert au ministre et aux invités par la municipalité de Château-du-Loir, où il y aura un arrêt de trois heures.

On séjournera à Niort pendant la nuit du 4 au 5 juillet.

On parle d'un banquet que la municipalité offrirait le 4 au soir au ministre.

Le 5, le train ministériel quittera Niort à 8 heures 30 matin ; il arrivera à Bordeaux-Saint-Jean à 4 heures 40 soir, après s'être arrêté aux gares de Saint-Jean-d'Angély, Saintes, Jonzac, Saint-Mariens, Cavignac, Gauriaguet, halte de Saint-Antoine, Saint-André-de-Cubzac, Cubzac et Ambarrez.

Un banquet sera offert à Saint-André-de-Cubzac où on arrivera à 42 heures 37 matin pour en repartir à 3 heures 50.

Afin de permettre aux invités des localités où le train ministériel ne s'arrêtera pas, de se rendre aux points de la réception officielle, l'administration des chemins de fer de l'État mettra en marche des trains spéciaux qui, combinés avec les trains réguliers de l'exploitation, fourniront les moyens de transports nécessaires.

Un train spécial officiel destiné aux invités à grand parcours circulera le 6 juillet de Bordeaux-Saint-Jean à Paris-Montparnasse en suivant l'itinéraire ci-après : Bordeaux, départ 6 heures 50 matin ; Paris, arrivée à 8 heures 55 soir avec arrêts à Ambarrez, Saint-Mariens, Jonzac, Pons, Saintes, Saint-Jean-d'Angély, Niort (déjeuner à Niort), Parthenay, Thouars, Saumur, Château-du-Loir, Courtalain, Chartres (dîner à Chartres), Paris. (*Petite France*.)

Les travaux de raccordements des voies se poursuivent activement à la gare d'Orléans, à Saumur.

La gare actuelle ne sera pas déplacée ; les deux voies sous la gare seront communes à la Compagnie d'Orléans et à l'État, et, dès la sortie du viaduc, les voies se multiplieront pour que les voyageurs quittant les trains de l'État descendent sur un quai spécial.

L'État se servira du tronçon de la Compagnie d'Orléans jusqu'à Saint-Lambert-des-Lévées, au point de jonction de la ligne qui conduit à Vivy.

Jusqu'à nouvel ordre, la gare de Nantilly sera maintenue au service des voyageurs.

Rassurons vite les amateurs de musique... militaire.

C'est à tort, paraît-il, qu'on a annoncé, d'après la *France militaire*, la suppression prochaine des musiques de régiment et la création de musiques divisionnaires.

En effet, le projet de loi militaire déposé le 25 mai comprend une musique avec 38 instrumentistes pour chacun des 144 régiments de ligne et une fanfare de 20 clairons musiciens pour chacun des 30 bataillons de chasseurs à pied et des 42 régiments du génie à créer.

Chemin de fer d'Orléans

AVIS AU PUBLIC

La Compagnie d'Orléans a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'elle vient de soumettre à l'approbation ministérielle une proposition ayant pour objet de faire délivrer, tous les dimanches et jours de fête, pendant la période du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre de la présente année, des billets d'excursion aller et retour de 2^e et de 3^e classe d'Angers à Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande, aux prix ci-après, savoir :

D'Angers à Saint-Nazaire (aller et retour)

2^e classe, 8 fr. 50 par place.

3^e classe, 5 fr. 50 par place.

D'Angers à des stations de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande (aller et retour)

2^e classe, 10 fr. par place

3^e classe, 6 fr. 50 par place.

Ces billets seront valables, à l'aller, par trains 1589 et 1433, et, au retour, par trains 1440 et 24 du même jour.

Par une circulaire confidentielle, M. le ministre de la guerre demande à tous les officiers et assimilés, par l'intermédiaire des chefs de corps ou des services, leur avis personnel motivé sur l'opportunité et la possibilité d'élever la dot réglementaire pour le

mariage, ainsi que sur les modifications qu'il serait utile d'apporter aux dispositions des circulaires ministérielles des 17 décembre 1883 et 18 février 1875, qui règle la matière.

Les questions posées par le général Boulanger sont les suivantes :

1^o Est-il opportun de modifier les conditions actuelles du mariage des officiers ?

2^o Est-il nécessaire d'augmenter l'apport dotal ?

3^o Quelles sont les modifications à apporter aux dispositions ministérielles en vigueur ?

EDUCATION RÉPUBLICAINE

A Gap, on est en train de construire un lycée et une école normale de filles.

Savez-vous comment sont disposés les bâtiments ? C'est à ne pas y croire.

Les salles d'études et les dortoirs de l'école normale ont vue sur les cours et les bassins de natation du lycée.

Ainsi les jeunes filles assisteront-elles aux débats nautiques des jeunes garçons.

Quelques conseillers municipaux ont protesté.

Une discussion s'est ouverte au conseil général qui avait voté la dépense et approuvé le plan.

Voici, d'après le *Suffrage universel* de la Charente, ce qu'a osé dire un conseiller gaga :

« Il faut habituer ces jeunes filles destinées à être envoyées seules dans un village à résister à la séduction. »

Il n'y a donc pas de maison pour enfermer les fous, dans le département des Hautes-Alpes ?

Lorsqu'un homme est arrivé à préférer de telles aeries, la société a le devoir de prendre soin de sa santé.

CONSEILS ET RECETTES.

CULTURE DES FRAISES

Pour obtenir de très grosses fraises, les Anglais suppriment, la première année de la plantation, tous les filets et toutes les fleurs ; la seconde année, ils suppriment toutes les fleurs au printemps ; à la floraison suivante, ils ne laissent que quelques filets à chaque pied et deux fleurs seulement à chaque filet, ils coupent tous les pieds faibles et mal venus. Ils obtiennent ainsi des fraises de la grosseur d'un œuf de pigeon, et même plus grosses.

Paris la nuit.

Deux déguenillés causent au coin d'un carrefour, tout en guettant un passant retardé.

— Les journaux ont bien raison de dire qu'il n'y a plus de sécurité dans les rues.

— Pourquoi ça ?

— Hier encore, j'ai failli être arrêté par deux agents.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

BAISSE DE PRIX DE 10 c. par paquet sur toutes les bougies.

Bonne qual., le paq. 0.90 c. hors ville 0.80
Gobelins... — 4.00 — 0.90
A trous... — 4.40 — 4.00
F^{ie} Fournès... — 1.40 — 4.00
Nubienn... — 4.45 — 4.00



PURGATIFS & DÉPURATIFS

Leur succès s'affirme depuis près d'un siècle contre les Engorgements d'Intestins (Constipation, Migraine, Congestions) TRÈS CONTREFAITS et imités sous d'autres noms. 1^{re} 50 1/2 boîte 50 grains ; 3^e boîte 105 grs. Notices dans chaque Boîte. DANS TOUTES LES PHARMACIES

L'Eau Gorlier

parfume et assouplit la peau sans la graisser, donne de l'adhérence aux poudres et empêche Hale et Irritations. 2 fr. 50 LE FLACON ET 1 fr. 50 LE 1/2 FLACON. A Saumur, M. MACHET, 1, rue Saint-Jean.

BOURSE DE PARIS

DU 17 JUIN 1886.

Rente 3 0/0... 82 60
Rente 3 0/0 amortissable... 85 55
Rente 4 1/2... 107 »
Rente 4 1/2 (nouvelle)... 110 15
Obligations du Trésor... 523 »

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

Le Conseil municipal se réunira, à la séance ordinaire de ses séances, demain samedi, à 7 heures 1/2 du soir.

Ordre du jour : Rapport de la commission du budget des Hospices, du Bureau de bienfaisance, du Collège de jeunes filles, du Collège de garçons et sur le budget de la Ville pour l'exercice 1887 ; Affaires diverses.

Études de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42, et de M^e E. ROUSSE, notaire à Martigné-Briand.

VENTE

Aux enchères publiques, En huit lots, DE DIVERS

MORCEAUX DE VIGNE

Situés commune de Martigné-Briand, Dépendant de la succession du sieur Charles-Edouard Leduc.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e ROUSSE, notaire à Martigné-Briand, le DIMANCHE 11 JUILLET 1886, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'un exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le cinq juin mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré ;

Aux requête, poursuite et diligence de :

1^o M. Eugène-François Benêche, expert-comptable, demeurant à Angers, 5, rue David, agissant en qualité de syndic de la faillite du sieur Edouard Leduc, ex-boucher à Angers, fonctions auxquelles il a été nommé par jugement du Tribunal de commerce d'Angers, en date du douze février mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré ;

2^o M. Edouard Leduc, ancien boucher, actuellement en état de faillite, demeurant à Angers ci-devant, et actuellement à Caen,

Demandeurs, ayant M^e LE RAY pour avoué ;

Contre : M. Auguste Leduc, maçon, demeurant à Martigné-Briand, pris en qualité d'héritier, mais sous bénéfice d'inventaire, pour partie du sieur Charles-Edouard Leduc,

Défendeur, ayant M^e LECOR pour avoué ;

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé, par le ministère de M^e ROUSSE, notaire à Martigné-Briand, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente aux enchères publiques des immeubles dépendant de la succession dudit sieur Charles-Edouard Leduc, sur les lotissements et mises à prix ci-après, fixés d'office par le Tribunal.

DÉSIGNATION

Commune de Martigné-Briand.

1^{er} Lot.

Environ un hectare cinq ares quarante-quatre centiares de vigne, à la Calomnière, joignant au couchant la route, au levant et au midi M. de Monti, au nord le 2^o lot ci-après, n° 1322 r, section G du cadastre.

Mise à prix : deux mille francs, ci..... 2.600

2^o Lot.

Environ un hectare cinq ares quarante-quatre centiares de vigne, au même lieu, joignant au midi le lot ci-dessus, au couchant la route, au levant M. de Monti, au nord le même et un chemin, n° 1322 r, section G du cadastre.

Mise à prix : deux mille francs, ci..... 2.000

3^o Lot.

Vingt-six ares quarante centiares de vigne, à Champ-Horeau, joignant au levant Rameau, au couchant Jarry, n° 273, section E du cadastre.

Mise à prix : quatre cents francs, ci..... 400

4^o Lot.

Sept ares quarante centiares de vigne, aux Champs-Pelés, joignant au nord Anne Touchais, au midi Bottreau, n° 846, section F du cadastre.

Mise à prix : cent francs, ci..... 100

5^o Lot.

Neuf ares quarante-cinq centiares de vigne, aux Champs-Pelés, joignant au levant Martio, au midi Abellard et au couchant une route, n° 848 et 849, section F du cadastre.

Mise à prix : cent cinquante francs, ci..... 150

A reporter... 4.650

Report... 4.650
6^o Lot.

Vingt-six ares quarante centiares de vigne, aux Gains, joignant au levant un chemin, au couchant M. de Romans, n° 769, section F du cadastre.

Mise à prix : quatre cents francs, ci..... 400

7^o Lot.

Trois ares trente centiares de vigne, à la Fougereuse, joignant au nord et au levant M. Mary-Chereau, n° 1202, section F du cadastre.

Mise à prix : cinquante francs, ci..... 50

8^o ET DERNIER LOT.

Neuf ares dix centiares de vigne, aux Miches ou Fresches, joignant au levant B. Leine et au couchant un sentier, n° 761, section G du cadastre.

Mise à prix : cent cinquante francs, ci..... 150

Total des mises à prix : cinq mille deux cent cinquante francs, ci..... 5.250

S'adresser, pour renseignements :

1^o A M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, 42, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente ;

2^o A M^e H. LECOR, avoué à Saumur, rue Dacier, co-litigant ;

3^o A M^e E. ROUSSE, notaire à Martigné-Briand, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait rédigé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le jour mil huit cent quatre-vingt-six.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur le dix-huit juin mil huit cent quatre-vingt-six, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

VENTE MOBILIÈRE

Le DIMANCHE 27 JUILLET 1886, à une heure du soir, dans une maison située à Brézé,

Il sera vendu :

Bois de lits, couvertures, matelas, lits de domestique, lits de sangle, laine brute, armoires, bureaux, consoles, chaises, vieux fauteuils, tables, batterie de cuisine en cuivre, une carriole et un cabriolet.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e GUYARD, notaire aux Rosiers-sur-Loire (M.-el-L.).

VENTE MOBILIÈRE

Le DIMANCHE 20 JUILLET, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, M^e GUYARD, notaire aux Rosiers, procédera, au bourg des Rosiers, en la demeure de M^{me} veuve Fregier, Belisaire, à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers dépendant de la communauté ayant existé entre M. Antoine-Belisaire-Hippolyte Fregier, décédé, et dame Modeste-Louise Guillot, sa veuve, survivante.

Cette vente a lieu à la requête de ladite dame Fregier, de dame Modeste-Hélène Fregier, veuve de M. Pierre Baumier, et de dame Elisa Tourrel, épouse de M. B.-li-aire-Louis-Anatole Fregier, cette dernière en sa qualité de tutrice de son mari.

On vendra notamment :

Lits complets, armoires, buffets, batterie de cuisine, linge de toutes sortes, tables et chaises, fûts, bouteilles, vin blanc et vin rouge en bouteilles, service de table en argent, pendule, réveil-matin, garniture de cheminée, ustensiles divers et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

ON DEMANDE une bonne femme de chambre sachant bien coudre et bien repasser.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

Vente Mobilière

Après décès.

Le DIMANCHE 20 JUILLET 1886, à une heure après midi, dans une maison située à Montreuil-Bellay, route du Puy-Notre-Dame, il sera procédé, par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente, aux enchères publiques, des objets mobiliers dépendant de la succession de M^{me} veuve Renard, née Coustel-au, décédée à Montreuil-Bellay le 24 mai dernier, et ce à la requête de ses héritiers, autorisés à faire procéder à cette vente sans attribution de qualités.

On vendra notamment :

Un lit complet, une armoire, chaises, tables, couverts, linge, pendule, vins, bois, garde-robe de femme, ustensiles de cuisine et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le dimanche 4 juillet 1886, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur,

Deux Maisons

Situées à Saumur, rue Saint-Jean ; l'une, n° 51 et 53, occupée par M. SABATIER ; l'autre, n° 3, occupée par M. JAVAUD.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le vendredi 9 juillet, à une heure

UN TERRAIN

Situé à Saumur, rue Fardeau et rue Saint-Lazare, contenant 1,040 mètres.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour le 1^{er} Mars 1887

UN PRÉ

DIT

LE PRÉ-SAUVAGE

Situé commune de Vivy, sur la route de Saumur à la Ronde,

Contenant 5 hectares 66 ares 50 centiares.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER

MEUBLÉE OU NON

UNE MAISON

Sise rue du Temple, n° 17,

Composée : au rez-de-chaussée, d'une salle à manger, cuisine, grand bûcher ; au premier étage, d'un salon, 2 chambres à coucher à feu, grands cabinets de toilette ; au second étage, de chambre à coucher à feu ; mansardes de domestiques, greniers.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire, ou à M^{me} GRILLE, au couvent de Sainte-Anne, près Nantilly. (437)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

GRAND ÉTABLISSEMENT

Très-confortable,

Pour noces, banquets, bals,

Comprenant :

Grand CABÉ avec billard, vaste jardin, deux jeux de boules, tir, balançoires, trapèzes et jeux divers. MAISON d'habitation avec remise et écuries, située route du Pont-Fouchard à Saint-Florent.

S'adresser à M. MENIER-GUÉRET, rue de Lorraine, 20, Saumur. (466)

Etude de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

LA PROPRIÉTÉ Du Breuil-Bellay

Située commune de Cizay,

Comprenant : bâtiments d'habitation, chapelle, bâtiments de fermier, vaste cour, grand jardin, parc avec beaux arbres, le tout clos de murs, contenant 9 hectares 4 ares.

On pourrait joindre, au gré de l'acquéreur, environ 5 hectares de terre et vigne joignant la propriété et formant avec elle un seul ensemble.

Cette propriété est à 200 mètres de la route de Saumur à Doué et à moitié distance de ces deux villes.

S'adresser à M. GALBRUN, propriétaire à Gennes, ou audit M^e TAUGOURDEAU, notaire. (452)

A VENDRE

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

A 2 kilomètres de Saumur,

Sur les bords de la Loire.

S'adresser à M^e AUBOYER, notaire à Saumur. (228)

A VENDRE

Fumier de Cheval

S'adresser au bureau du journal, ou 13, rue d'Alsace.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887

DEUX MAGASINS

Ensemble ou séparément

Situés rue Dacier, n° 23,

Occupés par M^l. Ollray et Percher.

S'adresser à M. PROUST, rue de la Tonnelle. (424)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887,

MAISON

Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n° 15.

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

A AFFERMER

13 hectares de Terrain

Situés à Verrie,

Entrée en jouissance à la Toussaint 1887.

S'adresser à M. BORVIN, à Milly.

OCCASION

A CÉDER un Fonds de Menuiserie, avec trois établis, outillage complet, bois de différents essences.

Prix extrêmement avantageux.

S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS

Vieux chêne et noyer sculpté

Spécialité de salles à manger

H. HARDY

Levée-Neuve, Saumur.

A l'honneur d'informer le public qu'il met en vente, pendant la durée de ce mois, un choix considérable de salles à manger à des prix défiant toute concurrence.

Salle à manger vieux chêne, buffet grande taille, colonnes torse ou autres, tables à rallonges, palins et mètres, 6 chaises au choix. 400 francs net.

Salle à manger Henri II, buffet à crédence et vaisselier, avec vitrine de couleur, table à estrade avec rallonges, 6 chaises assorties. 500 francs net.

A la Chatelaine

Rue du Marché-Noir, 14, en face les Bains.

M^{me} veuve BODAIÈRE étant dans l'intention de céder, mais ayant un stock de marchandises trop considérable en laine, tapisseries et mercerie, se propose, pour en faciliter l'écoulement, de leur faire subir un rabais de 30 0/0 ; la laine de Hambourg toutes nuances à 15 et 18 francs le kilogramme.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)

SAISON DES BAINS
BAINS DOUCES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, du système, gravelle, diabète, goutte, etc. tous les jours, de 15 Mal au 15 Septembre.

Tous les jours, de 15 Mal au 15 Septembre, Théâtre et Concerts au Casino. — Muséum, le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer.

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Écrire : Administration de la C^o des eaux minérales VICHY, 8, Boulevard Montmartre.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE

PARAISANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé gratis sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

Saumur, Imp. de P. Goussier.

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20,

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des

Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères.

— Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtent à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberoirs, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré